

# Le groupe CGT au Conseil économique, social et environnemental

n° 28

23 novembre 2011

**Le conseil Économique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr/> a rendu un avis en séance plénière le 22 novembre 2011 sur « Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ? ». Cet avis a été confié à Jacqueline Doneddu du groupe de la CGT.**

**Pierre-Jean Rozet a participé, avec Jacqueline Doneddu, aux travaux de la section de l'Aménagement du territoire. Il indique le point de vue de la CGT sur cet avis. Jacqueline Doneddu a travaillé avec le collectif confédéral « Missions publiques », animé par Marie-Laurence Bertrand, ainsi qu'avec Christophe Delecourt (FD Finances).**

**Vous pourrez trouver le déroulement complet de cette assemblée plénière sur le site de la CGT :  
<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>**

## **L'avis**

Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ?

## **Les principales propositions contenues dans l'avis**

Opter pour un État stratège, visionnaire et développeur, qui place l'intérêt général au cœur de ses interventions.

Consolider un État unitaire et décentralisé en clarifiant les missions de l'État et des collectivités et en instituant des conférences collégiales périodiques de concertation pilotées par l'État.

Viser une appropriation publique de la construction européenne, passant par une concertation rigoureuse, une association de la société civile, une directive-cadre des services d'intérêt général.

Instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires, en redonnant toute sa place à l'impôt progressif sur le revenu et en mettant en place un pôle financier public support de l'investissement dans les territoires.

Renforcer les politiques publiques favorisant les cohésions sociales et territoriales.

Construire une démocratie « élaboratrice » permettant aux syndicats et aux associations d'être partie prenante du dialogue territorial, par la création de droits syndicaux interprofessionnels.

Se donner les moyens et le temps de l'évaluation des politiques publiques, en examinant la pertinence des agences de l'Etat et en suspendant temporairement l'application de la RGPP.

## **Point de vue de la CGT**

Après plusieurs années de modifications institutionnelles (approfondissement de la décentralisation, transferts de souveraineté vers l'échelon européen, ...) il est particulièrement utile de remettre en perspective les principes fondant l'intervention de l'Etat dans notre République.

S'appuyant sur la remise au premier plan de la notion d'intérêt général, l'avis souligne le rôle essentiel de l'Etat pour soutenir la cohésion sociale et éviter les fractures entre les territoires.

Il demande que l'Etat se réapproprie des moyens d'intervention dans les territoires : le retour dans son périmètre de missions confiées actuellement à des agences ou à des autorités administratives « indépendantes », la limitation des partenariats publics-privés, la possibilité de réappropriation publique de ce qui est actuellement privatisé ou délégué sous forme de DSP, le rétablissement de ressources fiscales pérennes ou la mise en place de structures publiques de financement de l'investissement doivent participer de cette réappropriation publique.

Plusieurs de ces préconisations rejoignent des revendications ou des propositions élaborées par la CGT en la matière.

La préconisation n° 23 préconisant la création de droits syndicaux interprofessionnels pour la participation au dialogue social dans les territoires doit être un point d'appui pour faire avancer nos revendications sur ce sujet.

Enfin, le fait que « le CESE estime nécessaire une suspension temporaire de l'application de la RGPP pour conduire l'indispensable évaluation (...) préalablement à une réorientation » confirme le fait que la mise en œuvre de la RGPP est de plus en plus contestée, sur le fond comme sur la forme, cela doit ouvrir la voie à sa remise en cause, y compris dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques.

## **Scrutin**

Nombre de votants : 189 – 43 abstentions – 102 pour – 44 contre.